

ANNEXE 3 : DIFFERENTS TYPES D'AUTORISATION D'ABSENCE

AUTORISATIONS D'ABSENCE DE DROIT				
Motif de l'absence	Type autorisations	Durée	Traitement	Observations
Travaux assemblées électorales				
Séances plénières Réunions des commissions Réunions des assemblées délibérantes	de droit	réunions	Avec traitement	Pièce justificative à fournir (convocations)
Crédit d'heures forfaitaire et trimestriel	de droit	Variable selon la taille de la commune	Sans traitement	Pour les communes de + de 3500 habitants, département, région
Autorisations à titre syndical				
Réunion d'information syndicale	de droit	3 demi-journées par année scolaire	Avec traitement	Au moins 48 heures à l'avance
Réunion d'information spéciale pour renouvellement des instances de concertation	de droit	1 heure par agent	Avec traitement	Pendant la période de 6 semaines précédant le jour du scrutin
Congrès et instances locaux, nationaux et internationaux	de droit	10 jours/an 20 jours/an pour les internationaux	Avec traitement	Au moins 3 jours avant + convocation
Conseils et comités pour les représentants mandatés	de droit	Durée réunion+délai de route+temps de préparation et de compte-rendu	Avec traitement	Au moins 3 jours avant+ convocation

ANNEXE 3 : DIFFERENTS TYPES D'AUTORISATION D'ABSENCE

Congé pour formation syndicale	De droit	12 jours ouvrables par an	Avec traitement	Au moins 1 mois à l'avance ; si refus de la DASEN, l'enseignant doit être prévenu 15 jours avant. Attestation de formation à fournir au retour
Convocations devant les juridictions				
Participation à un jury d'assises	De droit	Durée de la session	Avec traitement	Convocation du ministère de la justice
Parentalité/Accueil de l'enfant				
Congé de paternité et accueil de l'enfant	De droit	11 jours consécutifs, dimanches et jours fériés compris (18 en cas de naissances multiples)	Avec traitement	Acte de naissance de l'enfant – à prendre dans les 4 mois
Se rendre dans DOM/COM ou à l'étranger en vue d'une adoption	De droit	6 semaines maximum	Sans traitement	Justificatif agrément d'adoption Demander une disponibilité pour ce motif
Congé d'adoption	De droit	10 semaines	Avec traitement	Justificatif de l'adoption
Congé parental	De droit	2 à 6 mois	Sans traitement	Demande avec période indiquée et justificatif de l'acte de naissance
Soins				
Enseignant malade	De droit	Durée indiquée sur la pièce justificative	Avec traitement, sauf jour de carence	Arrêt de travail ou bulletin d'hospitalisation (attestation de passage non valable)
Acte chirurgical en ambulatoire	De droit	Durée indiquée sur la pièce justificative	Avec traitement, sauf jour de carence	Arrêt de travail ou bulletin d'hospitalisation

ANNEXE 3 : DIFFERENTS TYPES D'AUTORISATION D'ABSENCE

Examens médicaux liés à la grossesse et à la surveillance médicale de prévention en faveur des agents	De droit	Durée du rendez-vous, maximum une demi-journée	Avec traitement	Attestation de présence du médecin
Congé de solidarité familiale	De droit	3 mois maximum	Sans traitement (l'enseignant peut percevoir une indemnité de substitution)	Certificat médical du malade aidé
Congé de proche aidant	De droit	1 an maximum	Sans traitement (l'enseignant peut percevoir une allocation de substitution)	Déclaration sur l'honneur du lien avec la personne aidée et justificatif de la situation de l'aidé : décision pour taux d'incapacité à plus de 80%, ou décision d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie)
Concours/ épreuve de sélection professionnelle/jury				
Préparation organisée par l'administration au concours de recrutement et examens professionnels	De droit	Jusqu'à 8 jours par an	Avec traitement	Peut toutefois être différée pour intérêt de fonctionnement du service
Membre de jury d'examens ou de concours	De droit	Durée de la session	Avec traitement	Convocation

ANNEXE 3 : DIFFERENTS TYPES D'AUTORISATION D'ABSENCE

ABSENCES SUR AUTORISATION SOUS RESERVE DE NECESSITE DE SERVICE				
Motif de l'absence	Type autorisations	Durée	Traitement	Observations
Pour évènements familiaux				
Mariage ou Pacs de l'enseignant	Sur autorisation	Maximum 5 jours ouvrables, consécutifs, jour de cérémonie compris	3 jours avec traitement et 2 jours sans traitement Les 2 jours sont pour délais de route si nécessaires	Pièce justificative à fournir (attestation du maire)
Décès du conjoint, ou du père ou de la mère	Sur autorisation	3 jours ouvrables (Délais de route possible de 2 jours maximum)	3 à 5 jours ouvrables avec traitement	Pièce justificative à fournir (certificat médical ou de décès).
Décès d'un enfant de 25 ans et plus	De droit	5 jours ouvrables	Avec traitement	Pièce justificative (certificat de décès)
Décès et congé de deuil pour enfant de moins de 25 ans ou personne de moins de 25 ans à la charge du fonctionnaire	De droit	7 jours ouvrés + 8 jours, qui peuvent être fractionnés dans le délai d'un an à compter du décès	Avec traitement	Pièce justificative (certificat de décès)
Parentalité/Accueil de l'enfant				
Préparation à l'accouchement	Sur autorisation	Si ne peut avoir lieu en dehors des heures de service (1/2 journée par examen)	Avec traitement	Avis médical + pièces justificatives (convocations)

ANNEXE 3 : DIFFERENTS TYPES D'AUTORISATION D'ABSENCE

Naissance/adoption	Sur autorisation	3 jours ouvrables pour le conjoint ne bénéficiant pas du congé maternité ou d'adoption	Avec traitement	Acte de naissance (à prendre dans les 15 jours entourant la naissance) ou justificatif d'adoption
Soins				
Maladie d'une journée sans arrêt de travail			Accordée sans traitement	La règle est que les absences dues à l'état de santé font l'objet d'un arrêt de travail
Cohabitation d'un enseignant avec une personne contagieuse	Sur autorisation	De 7 à 15 jours	Avec traitement	Certificat médical (cadre réglementaire existant : maladie type variole, méningite)
Garde d'un enfant malade (de moins de 16 ans), mais sans limite d'âge pour enfant handicapé	Sur autorisation	12 demi-journées pour les enseignants exerçant à temps plein. Sont décomptées par année civile.	Avec traitement	La durée peut être doublée si l'enseignant assure seul la charge de l'enfant, si son conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie, de par son emploi, d'aucune autorisation pour soin à enfant. Justificatif à fournir. Forfait quel que soit le nombre d'enfants. Pour les conjoints fonctionnaires, le nombre de jours d'autorisations d'absence peut être accordé à chaque parent (soit 2x6 jours pour 2 parents à temps plein), mais une répartition peut être opérée entre eux à leur convenance.
Congé de présence parentale	Sur autorisation	310 jours maximum, à demander 15 jours avant	Sans traitement	Certificat médical attestant de la gravité de la pathologie + calendrier des jours d'absence à fournir à l'IEN
Enseignante bénéficiant d'une PMA	Sur autorisation	Jours des RDV médicaux	Avec traitement	Certificat médical
Accompagnement du conjoint aux actes médicaux nécessaires à la PMA	Sur autorisation	3 jours maximum	Avec traitement	Certificat médical + attestation de présence du conjoint

ANNEXE 3 : DIFFERENTS TYPES D'AUTORISATION D'ABSENCE

Fêtes religieuses					
Fêtes religieuses	Sur autorisation		Avec traitement	Fêtes orthodoxes : Théophanie Vendredi saint Ascension : Fêtes arméniennes : Fête de la nativité Fête de St Vartan Commémoration du 24 avril Fêtes musulmanes : Al Mawlid Aid El Fitr Aid El Adha	Fêtes juives : Chavouot Roch Hachana Yom Kippour Fête bouddhiste : Fête du Vesak
Concours/ épreuve de sélection professionnelle/jury					
Préparation à un concours de recrutement et examens professionnels de l'Education nationale	Sur autorisation	2 jours ouvrables (samedi compris, mais également sa journée de temps partiels)	Avec traitement	Normalement avant la 1 ^{ère} épreuve, mais par bienveillance possibilité de fractionner entre les épreuves d'admissibilité et d'admission	
Epreuves d'un concours ou d'un examen professionnel de l'Education nationale	Sur autorisation	Jour du ou des épreuves	Avec traitement		
Représentation nationale au niveau sportif et engagement citoyen					
Sportifs de haut niveau (présents sur liste arrêtée par le ministre chargé des sports)	Sur autorisation	Durée des épreuves sportives	Avec traitement	Convocation de la fédération sportive	
Sapeurs-pompiers	Sur autorisation	Durée des actions de formation et missions opérationnelles	Avec traitement	Refus uniquement sur décision motivée et à la seule condition que les nécessités de service s'y opposent	